



Menace de curatelle

Par JMironi

Bonjour,
Je suis menacé d'être mis en curatelle
J'ai un salaire correct
Il y a 15 j'ai été en curatelle pour des dettes d'un montant de 12000 ?
Depuis 10 ans je ne suis jamais à découvert
Je participe au foyer pour plus de la moitié de mon salaire
Je participe au vacances communes ...

Ma question est la suivante si j'ai une convocation d'un juge des tutelles dois-je y aller ou refuser

Où dois-je y aller avec un avocat
Bien cordialement,
JM

Par yapasdequoi

Bonjour,
On ne met pas une personne sous curatelle uniquement pour des dettes...
Il y a 15 ans, c'était une curatelle ou un surendettement ?
Avez-vous été examiné récemment par un médecin ?
Qui vous menace ?
Avez-vous reçu une convocation d'un juge ?

Le juge ne vous convoquera pas et ne décidera rien si la demande est incomplète, notamment ne contient pas un certificat médical circonstancié.

Et si vous êtes convoqué, vous pouvez vous faire assister par un avocat.

Plus d'infos :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094[ur]

Par TUT03

Bonjour

pour compléter, si vous êtes convoqué je vous recommande d'y aller, avec ou sans avocat, à votre convenance, et vous pourrez expliquer votre situation au juge, lui apporter des arguments qui vont lui démontrer que vous êtes en capacité de défendre et protéger vos intérêts

refuser de répondre à la convocation du juge ne jouera pas en votre faveur